



Conseil de sécurité

Distr. générale
11 février 2021
Français
Original : anglais

Lettre datée du 11 février 2021, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Arabie saoudite auprès de l'Organisation des Nations Unies

D'ordre de mon gouvernement, je vous écris une nouvelle fois au sujet de la persistance des hostilités militaires commises par les milices terroristes houthistes soutenues par l'Iran contre le Royaume d'Arabie saoudite, en violation flagrante du droit international et des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

Le 10 février 2021, l'aéroport international d'Abha en Arabie Saoudite a été la cible d'une attaque commise par les milices terroristes houthistes, au cours de laquelle un avion civil a pris feu. Un tel acte de terrorisme visant des infrastructures civiles et menaçant des voyageurs civils innocents est un crime de guerre odieux, et les milices houthistes doivent en être tenues pour responsables conformément au droit humanitaire international. Le Royaume d'Arabie saoudite prend toutes les mesures nécessaires pour préserver son territoire et la sécurité de ses citoyens et résidents, conformément à ses engagements au regard du droit international.

Ces actes de terrorisme perpétrés par les houthistes continuent de compromettre les efforts des Nations Unies pour parvenir à une solution politique globale au Yémen et déstabiliseront la sécurité régionale et la paix internationale. Par conséquent, nous demandons au Conseil de sécurité de condamner fermement ces actions et de s'acquitter des responsabilités qui lui incombent face aux milices houthistes soutenues par l'Iran afin de faire cesser les menaces qu'elles représentent pour la paix et la sécurité internationales et de les tenir pour responsables de leurs actes.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent
(Signé) Abdallah Y. **Al-Mouallimi**

